

Juristische Abhandlungen, Dissertationen, Verfügungen,  
Bekanntmachungen u. dergle.

1. de pictura contumeliosa disp. inaug. Erlangen 1787
2. miscellanea juris 1789.
3. Revidirte Einrichtung der im Jahre 1765 errichteten  
Hamburgischen Gesellschaft zur Beförderung der Künste  
und nützlichen Gewerbe vom 24. Septbr. 1789, publicirt 1789.
4. Nachricht von der Verfassung der Gesellschaft zur Rettung  
Berlinerischer in ihrem Gewerbe zurückgekommener Bürger. Berlin 1796.
5. Bekanntmachung, die Sicherheitspolizei in Leipzig betrifft.  
Leipzig 1810.
6. Cour de justice criminelle spéciale seante à Paris.
7. de crimine stellionatus dissert. Lipsiae 1770. Ms. 3601a.  
verte.

Ms. 36.

10

---

JEAN - FRÉDÉRIC  
DE TONNIGES,

*Ancien Négociant de Dantzick , Conseiller-Intime de  
Commerce de S. M. le Roi de Prusse , etc.*

10

*Détenu à la Conciergerie en vertu d'un mandat d'arrêt , comme prévenu  
de complicité avec deux Notaires publics , dont l'un de Passy , l'autre  
de Paris , de la fabrication d'un prétendu faux acte de suscription de  
Testament ,*

4

AU PUBLIC ET A SES JUGES.

---

J'AI vécu soixante ans avec honneur.

Mon éducation, mon ancienne consistance commerciale, ma fortune, mon âge lui-même, toute ma vie, enfin, sembloient devoir écarter de ma personne, je ne dirai pas l'imputation d'un crime, mais jusqu'au soupçon de la plus légère infraction aux lois de la morale et de la probité.

C'est l'opinion, je le dis avec assurance, que j'ai laissée de moi à tous ceux avec lesquels il m'a été donné d'entretenir quelques rapports dans le cours de ma carrière, hélas, trop prolongée !

Je suis cependant accusé de la complicité d'un crime !

Et de quel crime !

De celui qui suppose, chez l'homme capable de l'avoir

I

commis, autant d'abjection que de cupidité, et l'entière abnégation de toutes les idées honnêtes, de toute pudeur, de tout honneur, d'un crime de faux !

Quel a donc été mon intérêt personnel ?

Je n'en avois point; car le testament dont l'acte de suscription seroit le résultat du faux supposé, me dépouille de mes droits d'héritier. Ce sont mes deux enfans qui y recueillent tout le fruit des dispositions libérales du testateur, mon frère et leur oncle. Ce sont eux qu'il a institués ses légataires d'une grande partie de sa fortune. Et parce que je suis leur père, j'ai dû, dans le système de la plainte comme dans celui de l'accusation, devenir le provocateur, l'instigateur, le complice de la fabrication d'un faux acte de suscription du testament dont il s'agit !

Et de qui suis-je le complice ?

De deux Officiers publics, de deux Notaires, dont j'ai connu l'un seulement peu de jours avant la mort du testateur, son client; dont j'ai vu l'autre, pour la première fois, le jour même où les formalités du testament mystique ont été remplies par son ministère; de deux notaires qui, au surplus, jouissoient dans cette Capitale, ainsi que je l'ai appris depuis, d'une réputation d'intégrité jamais démentie.

Enfin, quel est mon accusateur ?

Ici mon cœur se serre, et l'indignation s'y confond avec la douleur, lorsque je songe que ma famille a pu voir naître dans son sein l'auteur de l'épouvantable atteinte qui vient d'être portée à son nom, à son antique et héréditaire considération. L'accusateur est Charles-Benjamin Tonniges, le fils d'un de mes frères, le cousin-germain de

mes enfans ! C'est lui qui, ne redoutant ni le cri de sa propre conscience, ni la réprobation de l'opinion, s'efforce de parvenir par la voie criminelle à l'anéantissement d'un acte qu'il savoit ne pouvoir ébranler par une action civile. C'est lui qui, brisant tous les liens de patrie, de famille, d'amitié, de reconnoissance, a conçu l'horrible pensée de conquérir, en assassinant l'honneur du père, la légitime fortune acquise aux enfans ! C'est lui qui, sachant bien, sachant intimement quelle distance immense sépare mon ame de la seule pensée d'une injustice, n'en fonde pas avec moins de sang-froid, sur la plus atroce des imputations, l'espoir de dépouiller ses jeunes parens. C'est lui qui, déjà riche d'une fortune due toute entière aux bontés de feu mon frère, a envisagé sans effroi l'ignominie de le devenir plus encore au prix de l'honneur de sa famille ! La conception et l'exécution de cette tentative inouïe sont des traits qui se recommandent à l'historien futur de la perversité de notre siècle.

Dès l'instant où, enlevé à ma digne épouse, à mes chers enfans, à mes affaires, je me suis vu renfermé dans la demeure habituelle du crime, j'ai éprouvé le besoin de prémunir le Public et mes Juges par un exposé pleinement justificatif, contre les effets de la prévention dont je me trouvois si cruellement atteint. Je le voulois; je le devois à ma famille, à mes amis, à mes compatriotes, à moi-même. Mais, en m'en abstenant, j'ai cédé à des observations dont j'ai reconnu la sagesse.

On m'a fait remarquer que pour être en état d'éclairer l'opinion sur la déplorable erreur de cette prévention publique, je devois attendre qu'il me fût donné commu-

nication de l'acte même qui en renfermeroit les bases, ainsi que des pièces de l'instruction, afin de pouvoir combattre avec plus de certitude et de force les prétextes de l'accusation.

J'ai donc attendu, et bien long-temps sans doute! Car, détenu depuis cinq mois environ, c'est depuis cinq jours seulement que l'acte d'accusation m'a été signifié, et que remise m'a été faite de la procédure. L'acte d'accusation exige cinq à six heures de lecture, les pièces d'instruction composent un gros volume in-folio; et c'est le 27 du courant que je dois paroître devant mes Juges, me trouvant ainsi avoir dix jours pour lire cette multitude de pièces, vérifier, rapprocher, comparer, rectifier, en un mot pour préparer ma défense! C'est dire assez que je suis réduit à l'impossibilité absolue de réaliser mon premier dessein et de soumettre au Public l'aperçu même d'une justification.

Combien, cependant, la connoissance enfin obtenue de la procédure a rendu plus ardent encore en moi le désir de prouver mon innocence! Que d'erreurs à signaler, de contradictions à relever, d'omissions à réparer, de faits à rétablir, de rapprochemens à détruire! Ce résultat, tout certain qu'il est, je ne puis plus l'obtenir que des débats.

Mais, du moins, le droit m'appartient, et le moyen m'est assuré, dès-à-présent, d'indiquer au Public et à mes Juges des pièces importantes qui ruinent de fond en comble la principale base de l'accusation en ce qui me concerne.

La plainte, le rapport sur lequel est intervenu l'arrêt de compétence, et l'acte d'accusation sur-tout, font reposer essentiellement la prévention dont je suis victime sur ces deux propositions admises, à savoir:

D'une part, prédilection constante et affection exclusive de feu mon frère pour son neveu Charles-Benjamin Tonniges, qu'on n'hésite pas à présenter comme s'en étant toujours rendu digne.

De l'autre, refroidissement contre moi, qu'on fait remonter à près de trente années, inimitié même décidée, qu'on date de quinze ans; bien que, dans cet intervalle, mon frère ait tenu l'un de mes enfans sur les fonts-baptismaux, ait désiré de moi des lettres d'introduction auprès de diverses maisons de commerce, notamment auprès de MM. Enfantin frères, et de MM. Perregaux, pour lesquels je lui en remis en juillet 1801, c'est-à-dire il y a plus de neuf ans, ainsi que je suis en état d'en justifier; bien qu'enfin des rapports tout fraternels aient constamment existé entre nous deux, et que les seuls sujets de querelles qui nous aient quelquefois divisés soient nés, comme le déclarent plusieurs témoins au procès, de la diversité de nos opinions politiques.

Ces deux points une fois supposés, on en a conclu que feu mon frère n'avoit jamais pu vouloir ni voulu révoquer ou changer le testament fait par lui à Dantzick, en 1801, en faveur de Charles-Benjamin Tonniges; qu'encore moins mon frère avoit pu songer à disposer au profit de mes enfans; qu'ainsi j'avois dû préméditer quelque machination bien criminelle, dont le succès fût d'assurer à mes enfans la plus grande partie de la fortune de leur oncle; que, dès-lors, et incontestablement, j'étois complice d'une fabrication de l'acte prétendu faux de suscription du testament par lequel ils en sont institués légataires; qu'enfin j'offrois

cet exemple, monstrueux et inconnu jusqu'alors, d'un père que la nature elle-même, trompant ses propres voies, auroit précipité dans celles du crime pour le plus grand bien-être des enfans !!!

Voilà, je le répète, les deux suppositions d'où l'on est parti pour m'envelopper dans une effroyable accusation, qui, à la vérité, ne pouvoit avoir quelque ombre d'existence qu'autant que j'y serois compris.

Pour fixer l'opinion publique sur l'exactitude de ces allégations, prétexte unique d'une plainte impie, unique fondement de l'accusation, j'ai jugé nécessaire d'imprimer les extraits de correspondance qu'on va lire. Ce soin m'est commandé d'autant plus impérieusement, dans mon affreuse position, que j'ai le malheur qu'à peine il soit question, dans l'acte d'accusation, de quelqu'une de ces pièces, dont l'ensemble est pourtant si décisif en faveur de ma complète innocence; malheur que je ne saurois trop déplore, puisque les plus concluantes d'entr'elles avoient été déposées au greffe de la Cour Criminelle, et se sont trouvées ainsi à la disposition du Ministère public.

Elles consistent :

1°. Dans des extraits de la correspondance d'entre feu George Tonniges, mon frère, et le sieur Taubert, son fondé de pouvoir à Dantzick, dans le cours de 1806 et en 1807;

2°. En deux lettres de moi, l'une à Charles - Benjamin Tonniges, mon accusateur; l'autre à sa mère, ma sœur, écrites les 2 et 3 mai 1806;

3°. Dans des extraits de ma correspondance avec feu mon

frère George Tonniges, depuis le 18 septembre 1808 jus-  
ques et y compris le 29 avril 1809 (1).

Ces extraits divers, je prends la liberté de les recom-  
mander à la profonde méditation et des magistrats qui  
doivent me juger, et de toutes personnes dans les mains  
desquelles ils pourront tomber.

*Lettre de GEORGE TONNIGES à TAEUBERT, son fondé de  
pouvoir à Dantzick.*

Paris, ce 2 Mai 1806.

« Différentes circonstances et le décès de deux de mes amis  
» me forcent de vous prier de *demandeur de suite au greffe* de la  
» ville mon testament et les codicilles, et de me les *envoyer* par  
» M. Buff. Je compte là-dessus.

» En attendant, et dans le cas où je mourrais avant de pouvoir  
» en déposer UN AUTRE à Dantzick, *j'ai fait mes dispositions ici.*»

La lettre ci-dessus est copiée de *la propre main du testateur*  
sur son livre de Correspondance.

*Autre lettre de GEORGE TONNIGES à TAEUBERT.*

Paris, le 13 juin 1806.

« Je vois avec chagrin et affliction, par votre lettre du 23, que  
» mes associés d'autrefois (2), *ces êtres ingrats*, continuent leurs  
» *chicanes* et *offenses* contre moi; ce dont ils *se repentiront*,  
» au reste, *par la suite.*

(1) Les lettres du sieur Taebert sont en originaux; celles de feu mon  
frère à ce dernier se trouvent sur le livre de Correspondance de George  
Tonniges. Les deux miennes à Charles-Benjamin Tonniges et à sa mère  
résultent de mes propres registres. Enfin, toute la correspondance de mon  
frère avec moi depuis 1804 existe en original, ainsi que la mienne avec lui.  
Le tout a été déposé au greffe, tant le jour même de mon arrestation que  
peu de jours après, et s'y trouve encore.

(2) Charles-Benjamin Tonniges et le sieur Konopacki.

---

---

CORRESPONDANCE  
d'entre MM. George  
Tonniges et Täu-  
bert.

» Il se peut que j'aïlle moi-même là-bas en septembre ou  
 » octobre de cette année ; et si cela arrive , j'exige que C. B.  
 » Tonniges vide ma maison , que par modestie il appelle , dans  
 » ses lettres à moi , *sa maison*. »

La lettre ci-dessus est copiée de la propre main du testateur , sur son livre de Copies. Pour l'intelligence du dernier *alinéa* , il faut savoir que le neveu C. B. Tonniges n'avoit que la nue propriété de la maison que son oncle lui avoit donnée entre-vifs , en s'en réservant la jouissance durant sa vie et celle de son épouse.

*Autre lettre du même au même , copiée sur le livre de Correspondance de la main du secrétaire habituel de GEORGE TONNIGES.*

Paris, le 20 juin.

« Excusez les embarras multipliés que vous donne cette affaire  
 » désagréable pour moi ; j'y ai beaucoup souffert. *La conduite*  
 » *dissimulée et hostile de ces êtres ingrats m'avoit, dans le com-*  
 » *mencement, réduit à une grande foiblesse, au point de me*  
 » *coûter bien des larmes ; maintenant je ferai mes efforts pour*  
 » *y devenir indifférent et oublier les choses et les hommes. J'ai*  
 » *été plus de trente ans dans le commerce , et jamais traite ne*  
 » *m'est revenue à protêt, et à présent il faut que j'éprouve cela*  
 » *de gens qui me doivent leur fortune comme à leur bienfaiteur.* »

*Extrait d'une lettre de M. TAEUBERT de Dantzick ,  
 à George TONNIGES.*

Dantzick, le 23 mai,

« Dès que M. Bécu , homme de loi , sera de retour de son  
 » voyage en Poméranie , nous nous ferons remettre  *votre testa-*  
 » *ment et les codicilles ;* et comme M. Buff est déjà parti , j'at-  
 » tends votre disposition à  *qui je dois le remettre* pour qu'il vous  
 » le fasse passer. »

*Extrait d'une lettre de M. George TONNIGES au sieur TAEUBERT à Dantzick, copiée de la main de son copiste, sur le livre de correspondance.*

Paris, le 16 juillet 1806.

« En attendant, demandez à C. B. Tonniges la police et assurance contre les incendies de *Faulen-Lake* (domaine ainsi nommé que défunt M. George Tonniges avoit donné entre-vifs à son neveu), et conservez-la en votre garde. »

*Extrait d'une autre lettre du même au même, copiée sur le livre de Correspondance, de la propre main de M. George TONNIGES.*

Au Hâvre, le 6 août 1806.

« Les nouvelles de la *Faulen-Lake* sont tristes, et confirment ma résolution (d'aller à Dantzick). Vers la fin de ce mois je serai de retour à Paris. *J'espère que vous avez redemandé mon testament et codicille.* »

*Extrait d'une autre lettre de M. George TONNIGES au sieur TABUBERT, copiée de sa propre main sur le livre.*

Du 12 septembre 1806.

« Quoique vous ne m'écriviez rien de la reprise de mon testament et des codicilles, j'espère que cela aura été fait. »

*Extrait d'une lettre du sieur TAEUBERT de Dantzick, à M. George TONNIGES.*

Dantzick, le 29 août 1806.

« Si vous insistez à ce que je retire votre dernière volonté, il faut que j'aie un pouvoir spécial pour cela; mais je crois que la reprise du testament n'est pas nécessaire. — Si vous faites là-bas un codicille et que vous y déterminiez le changement de

» quelques points de votre testament , il ne faut autre chose que  
 » la formalité que vous remettiez ledit codicille cacheté à la lé-  
 » gation Prussienne de là-bas , et vous fassiez donner par elle une  
 » reconnoissance. *Vous aurez probablement déjà fait cela , et*  
 » *alors , d'après la décision des jurisconsultes d'ici , tout est en*  
 » *règle.* Si toutefois cela vous tranquillisoit davantage , je vous  
 » demanderai un plein pouvoir d'après le modèle ci-joint (1) ,  
 » et avec la même formalité , ainsi que pour la quittance de votre  
 » maison de commerce.

» J'ai demandé à M. Tonniges (le neveu ) la remise de la  
 » police de la compagnie Phoenix , *mais il n'a pas voulu me la*  
 » *rendre , et cela par aucune autre raison que parce qu'il ne*  
 » *voit pas le motif pour lequel vous la lui redemandez.* Je lui ai  
 » représenté qu'il étoit obligé de me la remettre sans cela , et  
 » que vous ne m'aviez pas indiqué d'autre motif de votre pro-  
 » cédé. Dans ces circonstances , je ne sais ce qu'il faudra faire à  
 » son égard. En attendant , je consulterai avec M. Bécu pour  
 » voir quelles mesures il y a à prendre ; je crois cependant que  
 » tout s'arrangera à l'amiable. »

Voici maintenant la réponse de mon frère , qui prouve que  
 ce dernier n'étoit rien moins que disposé à arranger tout cela à  
 l'amiable.

*Extrait d'une lettre de M. GEORGE TONNIGES , au sieur TAEU-  
 BERT , copiée sur le livre de Correspondance , de la propre main  
 du testateur.*

Paris , le 19 septembre 1806.

« Je ne conçois pas quels motifs C. B. Tonniges peut avoir  
 » pour vous refuser à vous , comme étant mon mandataire , la

---

(1) Ce modèle ne s'est pas trouvé parmi les papiers de la succession , ce  
 qui donne un nouveau degré de probabilité , qu'on ne cherchoit là-bas que  
 des obstacles pour différer le renvoi du testament que défunt M. George  
 Tonniges demandoit avec tant d'instance.

» police de la compagnie Phoenix, dont j'ai payé la prime. *Ce*  
» *jeune homme se rend toujours plus suspect à mes yeux, et*  
» *je vous prie de poursuivre judiciairement et sans façon la*  
» *délivrance de ladite police.*

» *Comme je n'ai négligé aucune formalité dans la confec-*  
» *tion et le dépôt de mon testament, conformément aux lois de*  
» *ce pays, j'en ferai prendre en dépôt, et sur procès-verbal, un*  
» *double par la légation de Prusse, d'après votre conseil: en*  
» *attendant, la reprise de mon testament à Dantzick peut être*  
» *remise jusqu'à mon retour en mai.*

Le 23 octobre 1807.

« Dans le cas où C. B. Tonniges ne se présentât pas sous  
» quelques jours chez vous au sujet de la maison, je suis résolu  
» de l'abandonner. Lors de la donation d'icelle j'ai stipulé  
» que C. B. Tonniges *n'auroit en propriété que les meubles*  
» *seulement qu'il y trouveroit après ma mort et celle de ma*  
» *femme: je vous prie, en conséquence, de louer un grenier*  
» *bon et sec, et de commencer par y déménager les meilleurs*  
» *meubles, tels que les pendules, le linge, la porcelaine et*  
» *l'argenterie. Je serois bien aise que vous puissiez conserver*  
» *ces objets dans votre maison, faire emballer ma bibliothèque*  
» *dans des caisses, et défaire avec précaution les vis et bureaux,*  
» *en priant M. Makkensen de dresser un inventaire exact, tant*  
» *de ces choses-là que de celles qui appartiennent à la cuisine.*  
» *Si l'on vous forçoit de laisser en arrière quelques lits, tables*  
» *et chaises, je vous prie qu'ils ne soient pas pris sur mes*  
» *meilleurs meubles; qu'il en soit également dressé un état*  
» *particulier, avec la réserve de pouvoir les reprendre dès que*  
» *le logement militaire cessera. Aussitôt que cela sera fait, vous*  
» *en préviendrez M. Konopacki, qui, comme je le présume,*  
» *est le fondé de pouvoirs de C. B. Tonniges, pour qu'il puisse*  
» *prendre ses mesures en conséquence.* »

*Extrait d'une autre Lettre de M. GEORGE TONNIGES, au sieur  
TAEUBERT.*

Le 21 Décembre 1807.

« Mais si la force l'emporte sur le droit, tout cesse alors avec ;  
» LA CRÉATURE INGRATE C. B. Tonniges n'y gagnera rien ; sauvez  
» au reste de mes meubles ce que vous pourrez, et ne payez plus  
» dorénavant la moindre chose pour les frais de logement. »

*Extrait d'une Lettre du même, au sieur LESSE, à Dantzick (1).*

Le 5 Février 1808.

« Je laisse entièrement à votre discrétion de faire de mes  
» meubles ce que vous jugerez convenable. »

---

LETTRES

de Jean - Frédéric  
Tonniges, prévenu,  
à Charles-Benjamin  
Tonniges et à la  
mère de cet accusa-  
teur.

*Première Lettre de Jean-Frédéric de TONNIGES à Ch.-Benjamin  
TONNIGES, son neveu.*

Paris, le 2 mai 1806.

JEUNE HOMME,

« En qualité de votre oncle et comme l'ami constant et sin-  
» cère de votre mère, je me trouve forcé de vous reprocher  
» votre conduite injuste et ingrate envers mon frère à qui vous  
» devez votre bonheur actuel, et qui, d'après votre propre dire,  
» vous a même institué son héritier universel, et de vous dire ma  
» façon de penser à ce sujet.

» Votre Maison de commerce laisse protester ses traites,  
» parce qu'elle veut auparavant être acquittée du solde et du  
» commerce fait en commun jusqu'à la fin de 1804, de-  
» mande extrêmement injuste, sur-tout de la part de jeunes  
» gens qui lui doivent la fortune considérable qu'ils y ont

---

(1) Ce M. Lesse étoit un ami de M. G. Tonniges, qu'il avoit voulu charger de sa procuration, parce qu'il paroissoit que le sieur Taebert, son ancien fondé de pouvoir, ne vouloit plus s'en mêler.

» acquise en peu de temps. Pourquoi demandez-vous le *quittus*  
 » dont il s'agit ?

» D'après ce que mon frère m'assure, il n'a qu'une différence  
 » de 4000 florins avec votre Maison, et l'on ne peut pas pré-  
 » sumer qu'il y en ait d'autres de cachées sur les livres. Ainsi,  
 » pour une bagatelle de 4000 florins, qui est en litige, vous of-  
 » fensez, vous affrontez de la manière la plus sensible le créateur  
 » de votre commerce et de votre fortune, en laissant protester  
 » les traites tirées par lui sur le capital qu'il avoit dans votre com-  
 » merce, capital que vous n'avez pas même voulu conserver à  
 » intérêts. C'est donc avec raison qu'il est extrêmement courroucé  
 » contre vous et M. Konopacki. *J'ai de la peine même à m'ima-*  
 » *giner que vous ayez agi, dans tout cela, de votre propre*  
 » *mouvement ; au contraire, je crains presque qu'un autre, par*  
 » *machiavélisme, ne vous y ait engagé, afin de vous frustrer*  
 » *par-là de l'héritage considérable de votre oncle.*

» *Lorsque, même par légèreté, vous paroissez quelquefois*  
 » *insinuer qu'il vous importe peu de faire un héritage quelcon-*  
 » *que, mais que vous voulez vous devoir à vous-même votre*  
 » *fortune, vous ne considérez pas, en votre qualité de jeune*  
 » *homme sans expérience, que la fortune pourroit un jour vous*  
 » *tourner le dos, et que, dans ce cas, il vous sera toujours*  
 » *agréable d'avoir acquis un patrimoine considérable sans*  
 » *peine et même sans l'avoir mérité par des services. Mon frère,*  
 » *dans l'agitation et la disposition d'esprit où il est en ce mo-*  
 » *ment contre vous et avec raison, veut maintenant vous re-*  
 » *prendre tout, anéantir, pour cause d'ingratitude et de manque*  
 » *d'estime convenable de votre part envers lui, toutes les*  
 » *donations qu'il vous avoit faites, dût-il même en laisser arri-*  
 » *ver le produit à la caisse des Invalides.*

» Je ne vous soutiendrai point que mon frère ait raison sur tous  
 » les points, dans le différend qui peut exister entre votre Mai-  
 » son de commerce et lui, parce que je sais, par ma propre expé-  
 » rience, combien souvent il se trompe. *Je ne justifierai pas da-*

» *vantage ses motifs pour vous avoir nommé son héritier univer-*  
 » *sel, encore moins excuserai-je son imprévoyance d'avoir livré*  
 » *tous ses avantages commerciaux à un couple de jeunes gens,*  
 » *et de vous avoir fait déjà entre-vifs des donations considé-*  
 » *rables, vu que l'expérience prouve qu'au lieu d'exciter par-là*  
 » *à la reconnoissance, ces procédés ne font que l'étouffer.*

» Quant à la manière dont vous pouvez vous le réconcilier et  
 » regagner sa bienveillance, consultez là-dessus votre cœur et  
 » ceux qui vous veulent du bien, et plus encore tous les motifs que  
 » votre oncle a eus pour vous distinguer aussi particulièrement.  
 » Vous avez aussi donné des inquiétudes à mon frère au sujet du  
 » dixième dit d'exportation, quoique vous sussiez parfaitement  
 » qu'il réside ici comme étant au service du roi de Prusse, et est  
 » employé comme tel. Si donc, nonobstant tout cela, il étoit  
 » attaqué chez vous par pure chicane, vous pourriez aisément  
 » lever cette opposition en attendant qu'une décision arrive de  
 » Berlin, en donnant pour caution sa maison qui est déjà sous  
 » votre nom.

» Je fais partir cette lettre ouverte sous le couvert de votre  
 » chère mère, afin qu'elle apprenne à connoître vos rapports  
 » actuels avec mon frère, et qu'elle puisse vous donner un bon  
 » conseil, en prévenant vos résolutions prématurées ultérieures.  
 » J'espère que vous accueillerez mes avis comme une preuve de  
 » l'amitié d'un oncle qui vous veut du bien. »

*Deuxième lettre de M. Jean-Fréd. TONNIGES à Mad. SCHWARTZ,*  
*née BOETIGER, à Dantzick.*

Paris, le 3 mai 1806.

MA CHÈRE SOEUR,

« Pour vous donner une preuve que je pense à vous avec  
 » amitié, je vous envoie ci-jointe une lettre ouverte pour votre  
 » fils, dont j'abandonne le contenu à votre mûre réflexion. Vous  
 » savez combien peu je suis d'accord avec mon frère George; ce  
 » n'est donc pas par prévention que je blâme hautement la con-

» duite de votre fils envers son oncle bienfaisant. Je crains pres-  
» que de rencontrer dans son associé le portrait de M. \*\*\* qui  
» ne nous est que trop bien connu , qui conduit votre fils à son  
» gré , et qui compte après exercer la même conduite à son  
» égard , ainsi que l'exemple cité plus haut le rappellera. Si donc  
» votre fils a gagné en si peu de temps la fortune considérable  
» dont il m'a parlé lui-même , qu'il se contente d'en jouir en  
» homme raisonnable , de ne plus l'exposer dorénavant à des  
» risques , sur-tout dans les temps actuels , et de vivre tranquil-  
» lement et d'une manière agréable le reste de ses jours. Mon  
» frère et moi , nous sommes arrivés trop tard à ce bonheur , car  
» à notre âge les habitudes nous dominant , et nous sommes émous-  
» sés pour bien des jouissances. Nous vous saluons cordiale-  
» ment , etc. »

*A George TONNIGES , à Paris.*

De Dresde , du 18 septembre 1808.

MON CHER FRÈRE,

« Me voilà déjà ici sur mon retour pour la Suisse. Par un  
» renversement de la voiture à Dantzick , j'ai été blessé au pied ,  
» dont je me ressens encore. Cet accident m'a retenu quinze jours  
» dans ma chambre , et je n'ai pu voir mes amis que pendant huit  
» jours. Au reste il m'a suffi de me convaincre de la triste situation  
» de nos compatriotes ; elle surpasse toute description : je vous  
» en donnerai un jour le détail de bouche. J'ai rencontré ici  
» madame etc. etc.

» Selon les nouvelles que l'on m'a données à Dantzick sur la santé  
» de votre chère femme , je suis charmé qu'elle va bien ; dites-lui  
» la part sincère que j'y prends , et faites-lui mes amitiés. Je vous  
» prie de me donner de temps en temps de vos nouvelles , et  
» de celles de votre chère femme. Ne pouvant pas vous fixer mon  
» séjour d'hiver , je vous prie de me faire parvenir vos lettres par  
» M. Laffitte , de chez vous.

» Je vous salue de tout mon cœur.

---

CORRESPONDANCE

de Jean-Frédéric de  
Tonniges avec son  
frère défunt George  
Tonniges , à Paris.

De George, à J.-F. de TONNIGES, à Berne.

De Paris, 3 octobre 1808.

« Votre lettre, *mon cher frère*, du 18 passé, m'est parvenu le 29;  
 » L'accident que vous avez eu avec la voiture a pu devenir très-  
 » sérieux. Fort heureux que vous en êtes quitte par être retenu  
 » pendant quinze jours dans votre chambre; mais, à votre place,  
 » j'aurois préféré de retarder encore de quelques jours le départ  
 » pour être radicalement rétabli. La triste situation des habitans  
 » de Dantzick me fait de la peine, et je crains qu'ils ne seront pas  
 » encore au bout de leurs malheurs.

« J'ai cru de sauver la vie de ma pauvre femme, par une opé-  
 » ration qu'elle a endurée avec tant de fermeté et de courage,  
 » qu'il est bien rare de trouver dans son sexe; mais malheureu-  
 » sement le mal s'est manifesté dans un autre endroit, et les  
 » chirurgiens et médecins l'ont déclaré incurable. Jugez donc  
 » de ma situation et des chagrins où je me trouve plongé: ne  
 » m'ayant donc laissé plus d'espérance, je me suis confié à un  
 » chirurgien Hollandais, qui a été chef d'un hôpital à Dunkerque,  
 » qui se trouve dans ce moment à Paris, et qui m'a assuré de la  
 » guérir: voilà la seule espérance qui me reste à présent. *Je*  
 » *désire beaucoup de vous revoir avec votre femme et vos enfans,*  
 » *car, dans ma position, j'ai grand besoin d'avoir autour de moi*  
 » *des personnes que j'aime, et qui sont attachées à moi.* Ma  
 » chère femme m'a chargé de vous assurer de ses amitiés, ainsi  
 » qu'à tous ceux qui vous entourent. Je m'y joins avec tout mon  
 » cœur, vous priant de les embrasser de ma part, et de me rap-  
 » peler au souvenir de mademoiselle Mendelsohn. »

A George TONNIGES, à Paris.

Genève, le 5 novembre 1808.

« Je ne sais, mon cher frère, par quel accident votre lettre du  
 » 3 du mois passé ne m'est parvenue que depuis quelques

» jours. Je suppose que votre secrétaire a fait une erreur de plume  
 » dans la date, et qu'il a voulu mettre peut-être le 23 octobre.  
 » Nous étions bien inquiets sur la santé de votre chère femme,  
 » ayant été informés indirectement qu'elle alloit mal, que malheu-  
 » reusement votre susdite confirme. Je souhaite de tout mon  
 » cœur que l'espérance que votre nouveau chirurgien vous a  
 » donnée se réalise, au moins qu'elle vous serve de consolation  
 » et de soulagement à la malade. Je compatis avec votre triste  
 » situation, et je sens combien il soulageroit votre cœur oppressé  
 » d'être entouré de ceux qui nous sont chers. Pour ce qui me  
 » regarde, et ma femme, je me réfère à ce que je vous ai déjà  
 » dit de bouche, que nous sommes trop sensibles de voir souffrir  
 » si terriblement deux personnes, l'une par sa maladie doulou-  
 » reuse et mortelle, et l'autre par le grand intérêt qu'elle y prend,  
 » tant par son attachement que par sa sensibilité. Il faut vous  
 » entourer des personnes moins intéressées dans ce qui vous  
 » concerne si près, d'une disposition gaie, qui voyent le grand  
 » monde et qui savent vous distraire; nous, au contraire, nous  
 » pleurerions avec vous, et cette situation pourroit même avoir  
 » sur-tout sur la santé de ma femme, laquelle, comme vous savez,  
 » est fort délicate, un effet bien désavantageux. En outre, je crois  
 » qu'il est nécessaire d'éloigner de votre chère femme tout ce qui  
 » pourroit l'attrister, et lui rappeler sa famille, ses anciens amis,  
 » et sa patrie, afin que si le malheur veut qu'elle succombe à sa  
 » maladie, qu'elle s'endort sans inquiétude. Certes; si notre pré-  
 » sence serviroit à un soulagement et à une consolation réelle,  
 » nous ferions sans hésitation le sacrifice de notre sensibilité. J'en-  
 » tends *avec plaisir que notre neveu se hâte de quitter Bordeaux,*  
 » *pour aller vous supporter vos chagrins.* Si le destin vous enlève  
 » votre chère femme, je vous conseille de vous dissiper par un  
 » voyage dans un pays d'un climat doux, pour recouvrer votre  
 » santé; et si la société de ma famille peut y contribuer, je tâcherai  
 » de m'arranger de façon à pouvoir nous trouver ensemble.



» L'arrivée prochaine à Paris, du frère de mademoiselle Mendelsohn, qu'elle n'a vu depuis dix ans, nous a subitement privés  
 » de sa compagnie : elle est partie hier avec M. Hetscher. J'en  
 » suis mis dans un grand embarras avec mes enfans, et m'arrête  
 » ici pour trouver des personnes capables à veiller sur leur instruction et à nous tenir compagnie. Ma blessure au pied est prête  
 » à se fermer. Le gonflement causé par foiblesse y restera encore  
 » quelque temps. Il faut savoir se consoler de ce que la suite  
 » n'est pas devenue plus grave.

» Nous vous embrassons, et votre femme, bien tendrement.  
 » P. S. Henriette a changé favorablement sous la direction  
 » de mademoiselle Mendelsohn, et elle est désolée de son départ.  
 » nous tous la regrettons beaucoup. »

*De George à J. F. de TONNIGES, à Genève.*

Paris, 18 novembre 1808.

« Je vois, par votre lettre du 5 de ce mois, que ma lettre du  
 » 3 octobre vous est parvenue. Je l'ai envoyée ce même jour  
 » à M. Lafitte pour vous la faire passer, et il n'y a donc aucune  
 » erreur de plume dans la date. J'entends avec plaisir que vous  
 » êtes parfaitement rétabli de votre accident à Dantzick, et que  
 » votre épouse et vos chers enfans se portent bien; ce qui m'a  
 » été confirmé par mademoiselle Mendelsohn, que j'ai rencontrée  
 » ces jours-ci par hasard.

» L'état de santé de ma pauvre femme devient de jours en jours  
 » de pis en pis. Elle garde depuis trois semaines son lit, et sa  
 » situation me rend le plus malheureux. Dieu veuille terminer  
 » ses douleurs et ses souffrances! etc. etc.

» J'aurais désiré que vous m'eussiez écrit quelque chose à l'égard  
 » de l'héritage de notre beau-frère. On m'écrit que vous n'avez  
 » pas voulu consentir à un arrangement avec les prétendus héritiers.  
 » Présentez mes amitiés à votre chère épouse, et embrassez

» vos enfans de ma part. J'ai été enchanté de l'éloge que mademoiselle Mendelsohn fait de sa Henriette. »

*A George TONNIGES, à Paris.*

Genève, le 16 novembre 1808.

« J'ai eu le plaisir, mon cher frère, de vous écrire le cinq de ce mois, et j'attends en réponse des avis agréables sur la santé de votre chère femme. Par la présente, etc., etc.

» Ma Henriette a été prise de la rougeole. La fièvre a été très-forte ; à présent elle est convalescente. L'absence de mademoiselle Mendelsohn et sa maladie l'ont désolée beaucoup. Nous craignons à présent pour Charles, qui n'a pas encore eu cette maladie.

» Toute ma famille vous fait faire ses complimens, de même qu'à votre chère femme. Je m'y joins de tout mon cœur, et vous embrasse cordialement.

» *P. S.* Voici une lettre pour M. Mercier, laquelle je vous prie de faire remettre à la petite poste. Si vous voyez mademoiselle Mendelsohn, faites-lui mes complimens, en lui donnant de nos nouvelles. Je me propose de lui écrire le courrier prochain. »

*De George à J.-F. de TONNIGES, à Genève.*

Paris, le 22 novembre 1808.

« Je vous ai écrit ma dernière le 17 de ce mois, et j'ai à présent à vous accuser la réception de la vôtre du 16 dudit.

» L'état de santé de ma pauvre femme est tel, que je dois désirer le terme de ses souffrances. La fièvre continuelle la mine, et l'épuise d'une manière qu'elle ne peut tarder de succomber à la fin. D'après, etc., etc.

» Je suis charmé d'apprendre que la bonne Henriette est réta-

» blie de sa rougeole ; ce n'est qu'en guérissant que cette mala-  
 » die devient épidémique , et j'espère que vous aurez pris des  
 » précautions à l'égard de Charles. *Embrassez-les de ma part* ,  
 » et présentez mes amitiés à votre chère épouse.

» Votre lettre pour M. Mercier doit être remise demain , où  
 » je l'attends de retour de la campagne. J'ai eu hier un entretien  
 » avec mademoiselle Mendelsohn ; elle désire beaucoup de vous  
 » revoir ici , et sommes parfaitement d'accord que *vous ferez*  
 » *mieux de venir vous établir pour quelques années à Paris.*  
 » *Avec de l'ordre et un peu d'économie on peut vivre très-bien*  
 » *avec une somme beaucoup moins que l'on s'imagine d'être*  
 » *obligé de dépenser à Paris , et avec votre épouse et vos enfans*  
 » *on ne peut pas manquer de trouver du bonheur domestique ,*  
 » même dans un quartier peu fréquenté. J'en ai causé l'autre jour  
 » avec M. Rosenstiel , qui voit beaucoup de ses amis , qui a des  
 » enfans élevés , et qui ne dépense pas douze mille francs. *Je me*  
 » *flatte que j'aurai à l'avenir plus souvent de vos nouvelles ; en*  
 » attendant je vous salue très-cordialement. »

A George TONNIGES , à Paris.

Genève, le 30 novembre 1808.

MON CHER FRÈRE,

« Nous compatissons bien sincèrement avec les souffrances de  
 » votre chère femme , dont vos lettres des 17 et 22 de ce mois  
 » nous informent ; elles sont pires que la mort même d'un tel  
 » malade , pour ceux qui l'entourent , et parce qu'ils ne peuvent  
 » consoler avec l'espérance , laquelle ne quitte pas le malade  
 » patient jusqu'au dernier souffle de la vie. Ce soutien et sou-  
 » lagement il faut lui confirmer de toute manière ; par cette  
 » raison restreignez votre affliction sur sa situation lamentable  
 » et désespérée ; ayez un peu de philosophie , réfléchissez sur  
 » la mortalité , que vous avez été bien heureux de passer un si

» grand nombre d'années dans la société de votre chère femme;  
» que tôt ou tard il faut se séparer; et que l'homme étant plus  
» fort à supporter des peines, qu'il est une grâce de la providence  
» de vous faire survivre à la personne qui possède tout votre  
» attachement. Malgré tout ce que je vous dis pour votre con-  
» solation, je sens, l'on ne peut plus vivement, toute l'étendue de  
» votre chagrin, et je prie Dieu qu'il me préserve d'une pareille  
» épreuve: de perdre l'espérance de conserver ce qu'on aime,  
» de voir souffrir l'objet de ses affections, et de suffoquer ses an-  
» goisses, est une situation bien cruelle. Aussitôt que le coup  
» fatal aura frappé votre chère femme, je vous le répète, mon  
» avis fraternel est d'aller faire un petit voyage dans un climat  
» doux, pour vous dissiper, et séparer des objets qui vous rap-  
» pelleroient à chaque moment votre perte irréparable, etc., etc.»

Le reste de la lettre est relative à la foiblesse de sa santé, à l'éducation de ses enfans, et à un procès pour héritage commun à Dantzick, etc., etc.

*A George TONNIGES, à Paris.*

Genève, 16 décembre 1808.

« Je me réfère à ma lettre du 30 du passé, et vous y ayant  
» prié de me donner une réponse au sujet des rapports des inté-  
» rêts et des taux de fonds, votre silence me fait craindre que  
» ce coup fatal a peut-être déjà délivré votre femme de ses souf-  
» frances. Malgré que l'on lui souhaite la mort comme un sou-  
» lagement, nous craignons d'en recevoir la nouvelle, etc. etc. »

*A George TONNIGES, à Paris.*

Genève, 24 décembre 1808.

Le commencement de cette lettre est relatif à des affaires de commerce, etc., etc.

Pour ce qui regarde ma créance sur M. Buff, je lui en ai

» refusé la prolongation , je ne doute nullement que M. Lafitte  
 » ne s'arrange avec lui pour cette modique somme ; pour cette  
 » raison aussi , je vous prie de ne lui en parler du tout. Mes motifs  
 » se fondent sur ce que je n'ai qu'un petit capital ; et ayant une  
 » femme et des enfans , je dois faire mes dispositions de façon  
 » qu'à ma mort mes héritiers trouvent la succession réunie ,  
 » et rien en litige , ou exposé à des difficultés pour la réaliser.  
 » Pour vous , c'est autre chose , vous possédez une fortune beau-  
 » coup au-dessus de vos besoins ; ainsi , d'assister une personne  
 » que l'on connoît depuis long-temps , pour laquelle on a de  
 » l'amitié , doit être une vraie jouissance. Si cela se peut faire sans  
 » un risque évident , et l'avancer dans sa carrière qui promet  
 » beaucoup , je vous y invite avec zèle , et je regarderai votre  
 » bonne volonté comme un témoignage d'amitié pour moi , afin  
 » pour lui réparer en quelque sorte le refus auquel j'ai été forcé  
 » par mes facultés bornées et par mes devoirs envers ma fa-  
 » mille ,

» Je vous remercie pour les nouvelles de Dantzick , et pour les  
 » prix de fonds que vous m'y avez donnés par M. Mercier ; je vous  
 » prie de le continuer de cette manière , quand le temps vous  
 » manque de le faire vous-même.

» J'ai appris que votre chère femme est déjà décédée. Dieu  
 » soit loué qu'il ait fini ses tourmens et votre angoisse ! Recevez  
 » nos condoléances sur cette perte , et nos vœux sincères pour le  
 » reste de vos jours.

» Mes enfans sont entièrement rétablis de la rougeole , et nous  
 » nous portons tous bien. Nous souhaitons d'apprendre la même  
 » chose de vous , et nous vous saluons cordialement. »

*De George , à J.-F. de TONNIGES , à Genève.*

Paris , le 24 Décembre 1808.

« Vous êtes déjà informé par M. Mercier , du décès de ma chère

» épouse ; je suis encore plongé dans une trop vive douleur que  
» de vous parler plus circonstanciéement des derniers momens  
» de sa vie. Elle est morte avec une résignation et un courage  
» comme il y a peu d'exemple ; elle a servi de modèle à tous  
» ceux qui sont venus la voir dans ses derniers jours : lorsqu'on  
» n'a rien à se reprocher en quittant ce monde, etc., etc., etc. »

*A George TONNIGES , à Paris.*

Genève, le 20 Janvier 1809.

« J'ai reçu votre lettre du 24 du mois dernier ; je passe en  
» silence ce qu'elle contient d'affligeant pour vous, pour ne pas  
» renouveler vos peines, etc., etc. »

*De George , à J.-F. TONNIGES , à Genève.*

Paris, le 18 Janvier 1809.

« Depuis la mort de ma chère épouse , ma santé a beaucoup  
» souffert ; je ne puis encore la rétablir : je me propose d'aller  
» le 15 du mois d'avril à Dantzick , pour m'arranger d'une manière  
» ou de l'autre avec le magistrat ; mais j'espère, par une protection  
» puissante, de me tirer d'affaire. Mademoiselle Mendelsohn m'a  
» montré dernièrement *une lettre de votre Henriette, qui m'a fait*  
» *un plaisir infini* : elle écrit comme un ange , et cela avec beau-  
» coup de bon sens et d'esprit ; je suis fâché d'apprendre qu'elle  
» n'ait pas encore une gouvernante ou qu'elle ne soit placée dans  
» une maison ; il est douloureux de voir qu'à son âge elle perde  
» un temps si précieux , qui doit être employé pour devenir un  
» jour un ornement de la société ; car avec tous ses talens il faut  
» que la plante soit cultivée : c'est malheureusement le même  
» cas avec votre fils ; songez donc , au nom de Dieu, qu'une bonne  
» éducation est l'héritage le plus précieux qu'on peut donner à ses  
» enfans, etc., etc., etc. »

A George TONNIGES.

Genève, le 25 Janvier 1809.

« J'ai pris depuis peu un joli appartement en ville, étant décidé  
» de passer l'hiver ici. Pour cette fin aussi j'ai besoin de la malle  
» en question, qui contient nos habillemens d'hiver.

» J'ai appris que vous vous êtes proposé de partir pour Dantzick  
» au mois d'avril, afin d'y régler vos affaires; et vous ferez fort  
» bien, même avec quelques sacrifices, de vous arranger avec le  
» magistrat de Dantzick, pour écarter tout ce qui peut troubler  
» votre repos. Peut-être que j'y ferai aussi un tour à la fin du mois  
» de mai. Vous avez bien raison, ma Henriette a des dispositions  
» bien rares; elle correspond tous les jours avec son frère, en  
» trois langues différentes.

» La vivacité de l'esprit surpasse encore le talent des connois-  
» sances de ces langues. Vous serez charmé un jour de lire cette  
» correspondance. Elle continue également le latin, dont elle sait  
» déjà beaucoup. Son sexe commence à lui plaire. Je l'ai menée  
» hier au bal chez Madame de Staël, où elle vouloit surpasser  
» toutes les autres demoiselles par le goût qu'elle mettoit dans  
» son habillement. Elle vous fait son compliment; ma femme et  
» mon fils, de même que moi, s'y joignons. »

*De George, à J.-F. de TONNIGES, à Genève.*

Paris, le 3 Février 1809.

« *Tout ce que vous me dites de votre Henriette me fait un*  
» *plaisir infini; embrassez-la de ma part, et prévenez-la que je*  
» *lui enverrai, par la première occasion de voyageur, un sou-*  
» *venir de la défunte, qui consiste en sa montre d'or qu'elle a*  
» *toujours portée. Quant à votre fils, cultivez son génie naturel le*  
» *plus que vous pourrez; mais introduisez-le dans le monde pour*  
» *lui faire connoître plus les hommes avec lesquels nous vivons,*

» que les savans et les philosophes qui n'existent plus ; lorsqu'avec  
» cette connoissance on sait s'insinuer dans ce petit globe que  
» nous occupons, dans ce monde on ne manque pas d'être aimé  
» et recherché. Dites mille choses de ma part à votre épouse , et  
» croyez-moi sincèrement.

» *P. S.* J'ai eu mes raisons de ne point dicter cette lettre à  
» M. Buff; c'est M. Mercier qui m'a fait plaisir de s'en charger. »

*A George TONNIGES.*

Genève, le 9 Février 1809.

« Henriette est ravie du souvenir que vous vous proposez de  
» lui envoyer : elle vous fera elle-même ses remerciemens ; en atten-  
» dant acceptez les miens, et les assurances de l'attachement de  
» nous tous. »

*De George , à J.-F. TONNIGES , à Genève.*

Paris, le 18 Février 1809.

Le commencement de cette lettre est relatif à des affaires de  
commerce ; elle finit par ces mots :

« Dites mille choses à votre épouse , *et embrassez de ma part*  
» *vos chers enfans.* »

*A George TONNIGES.*

De Genève.

Les lettres des 24, 25 et 27 février, 3 et 10 mars 1809, ne sont  
relatives qu'aux intérêts de M. J.-F. de Tonniges avec MM. Perre-  
gaux, Lafitte et Compagnie.

*De George , à J.-F. de TONNIGES , à Genève.*

De Paris.

Celles des 3 et 10 mars 1809 ne sont relatives qu'aux intérêts

du frère de M. Tonniges avec Lafitte, etc.; et la dernière se termine ainsi :

« La lettre de votre Henriette m'a fait plaisir; elle aura la  
» montre en question par M. Masbou, qui va faire le voyage pour  
» Genève au mois prochain, etc. »

*A George TONNIGES, à Paris.*

Genève, le 18 mars 1809.

Le commencement de cette lettre n'est relatif qu'à des affaires particulières; la suite est ainsi conçue :

« Il paroît donc que vous êtes résolu de faire le voyage de  
» Dantzick. La guerre, qui, selon le papier de la Suisse, venant  
» d'être déclarée, *n'y mettra-t-elle pas aucun obstacle?* J'y ai aussi  
» tant d'affaires à terminer, *qu'il est possible que je m'y rendrai*  
» *de même.* Intéressé en quatre héritages, en possession d'un  
» immeuble à Langfuhr, en liaison avec votre neveu Vam-  
» Yzendoorn, pour la maison de commerce que je lui ai cédée,  
» et un grand mobilier sur-tout qui se trouve dispersé en diffé-  
» rentes mains, ne laissent pas de me donner des soins, sur-tout  
» quand on n'a point de plénipotentiaire. M. Eckold s'en est  
» démis, de crainte pour notre gouvernement, et mon départ  
» fut trop précipité pour le remplacer. M. le Résident de France  
» a bien eu la bonté de s'y offrir, si je suis possessionné dans  
» l'Empire, comme je croyois de l'être étant alors en négocia-  
» tion pour un domaine dont le propriétaire a changé depuis  
» son intention. J'acquerrai à présent, peut-être, un petit do-  
» maine en Suisse, pouvant alors dans cette qualité requérir  
» également l'assistance du Résident français, en cas de besoin.  
» Dites-moi à présent comment vous croyez de vous arranger  
» avec le magistrat de Dantzick, de quelle protection vous vous  
» servirez, si vous ferez le voyage seul, et par quel chemin?  
» Pour moi j'aimerois de passer par les Pays-Bas et le nord de

» l'Allemagne, parce que cette partie sera moins inquiétée par  
 » la guerre. Vous ne vous proposez pas de rester un mois à  
 » Dantzick; mais je suis sûr que vos affaires, de même que les  
 » miennes, demanderont un plus long séjour; et pourquoi pas  
 » y rester plus long-temps, dans une saison qui relève la beauté  
 » physique? — Vous connoissez ma voiture de voyage, c'est une  
 » dormeuse très-commode, avec un siège pour deux domestiques.  
 » Je crains que le vieux Frédéric, ancien domestique de ma  
 » mère, voudroit bien rejoindre sa famille; de sorte qu'un bon  
 » domestique, à double main, qui sait faire la cuisine, est un  
 » sujet désirable pour le voyage: n'en sauriez-vous pas trouver  
 » un tel?

» Pour ce qui regarde un appartement pour vous dans ma maison  
 » à Langfuhr, j'écrirai à M. Rokotzki qui y demeure pour le  
 » canon de cinquante-six écus, qu'il vous en accomode; mais  
 » si par hasard ce logis devoit vous manquer, je vous conseille  
 » de vous loger chez le traiteur J. Offmann, car en ville vous  
 » seriez très-mal dans tous les hôtels: en outre vous auriez un  
 » voisinage agréable à Langfuhr, et en ville je doute que l'on  
 » se voie comme autrefois; tous ceux qui ont encore quelques  
 » moyens se retirent à la campagne pendant la belle saison.  
 » Dites-moi en confiance votre opinion sur l'institut que made-  
 » moiselle Midelson va établir; de combien d'enfans il sera;  
 » qui sont-ils; de quel âge; et combien paye-t-on de pension;  
 » *si vous croyez que Henriette y seroit bien*; et que ma femme  
 » pourroit trouver également une pension pour elle chez made-  
 » moiselle Midelson, ou chez votre ami M. Frise: je vous les  
 » emmènerai à Paris, pour les y laisser pendant mon absence.  
 » Je vous avoue que j'ai déjà écrit préalablement à mademoiselle  
 » Midelson; c'est pourquoi je vous prie de ne pas lui en parler  
 » que je vous ai écrit sur ce sujet; au reste ne parlez à personne  
 » de mon intention de faire un tour à Dantzick.  
 » Voici une lettre pour M. Mercier, il me propose une jolie

» campagne à sept lieues de Paris, pour 30,000 liv. : la distance  
 » est grande, et je préférerois celle de deux ou trois lieues. Si  
 » vos affaires vous le permettent, si le beau temps vous y invite,  
 » allez la voir avec lui, et donnez-moi votre opinion sur ce  
 » petit domaine. Pour le rétablissement total de votre santé,  
 » espérez tout du retour du printemps. Dans mes voyages, je  
 » ne me suis jamais mieux porté que dans celui que je fis l'année  
 » dernière à Dantzick; c'est encore une raison de plus pourquoi  
 » je pense à le répéter. Outre les réflexions, voyant mourir  
 » tant de vos parens et d'amis, qu'il faut régler ses affaires pour  
 » laisser moins d'embaras à ma femme et à mes enfans. J'ai  
 » réjoui Henriette avec les nouvelles que vous donnez sur la  
 » montre que vous lui destinez. »

*A George TONNIGES, à Paris.*

Genève, le 3 avril 1809.

Le commencement est insignifiant; cette lettre finit ainsi: « Si  
 » par hasard vos affaires vous empêchent d'aller à Dantzick, je  
 » veux bien alors me charger de vos intérêts, pour arranger et  
 » terminer vos affaires. Je pourrois alors passer par Paris, pour  
 » m'aboucher avec vous et pour avoir une instruction précise. »

*De George à J. F. de TONNIGES, à Genève.*

Paris, le 30 mars 1809.

« Il y a déjà quelques mois que M. Laurenti, à Dantzick, m'avoit  
 » prié de ramener son fils qui vient d'arriver hier de Bayonne.  
 » Pour cet effet, il loge chez moi jusqu'à mon départ. Mais Dieu  
 » sait comment tout ira encore, car depuis quelques jours ma  
 » maladie devient plus grave. Je suis dans une foiblesse extrême;  
 » en attendant mes médecins, je cherche à m'inspirer du cou-  
 » rage et à me donner d'espérance. Je m'aperçois que votre

» voyage à Dantzick est aussi essentiel que le mien. Dans ce monde  
» on ne cesse pas de s'occuper à mettre ses affaires en ordre  
» jusqu'à ce que la mort vienne couper le fil de nos jours, sans  
» pouvoir les terminer. Il est impossible de dire quelle route  
» l'on doit choisir. Il faut attendre la veille de son départ pour  
» faire son plan. La guerre commencera probablement en Saxe ;  
» mais je crains plus les insurrections que les armées. Je vous  
» suis obligé d'avoir écrit à M. Rokinski de m'accommoder  
» quelque chambre; il s'entend que je paierai volontiers le loyer,  
» et je le préférerois pour tout autre : quant à ma table, ce sera  
» Hoffmann ou tout autre avec qui je m'arrangerai : M. Mercier,  
» qui est malade, m'a écrit qu'il viendra me voir au premier  
» jour ; et aussitôt que sa santé le permettra, nous irons voir  
» ces deux campagnes dont vous faites mention, je vous donnerai  
» alors mon opinion là-dessus. M. et M<sup>me</sup>. Masbou vont partir  
» lundi prochain pour Genève, auquel je donnerai la montre  
» en question pour la remettre à Henriette. Donnez-moi, je vous  
» prie, par le retour du courrier, le nom de baptême de vos  
» deux enfans, etc. etc. »

A. George TONNIGES, à Paris.

Genève, le 5 avril 1809.

« J'observe avec plaisir que vous avez un compagnon de  
» voyage pour Dantzick, dans la personne de M. Laurenti fils,  
» et je souhaite que rien n'y mette obstacle, parce que ce  
» voyage sera aussi avantageux pour votre santé que pour y  
» terminer vos intérêts. Pourriez-vous bien vous charger du do-  
» mestique Frédéric, s'il insiste de retourner à Dantzick, et si  
» mon voyage fût suspendu ?  
» J'ai demandé, etc., etc., etc.  
» P. S. A propos des noms de mes enfans, mon fils s'ap-  
» pelle Charles, et ma fille Henriette-Louise. »

A George TONNIGES, à Paris.

Genève, le 10 avril 1809.

« Je me réfère à ma lettre du 5 de ce mois. Hier je fus chez  
 » madame Masbou qui fut arrivée la veille. Elle m'a chargé de  
 » vous en informer et de vous faire ses complimens. L'établis-  
 » sement de son nouveau ménage l'empêche de vous écrire aujour-  
 » d'hui; mais elle se le propose bientôt. De ce qu'elle m'a appris,  
 » je m'aperçois que votre maladie est bien plus grave que je l'ai  
 » appréhendé; elle ne croit pas même que votre chirurgien vous  
 » permettra de faire un voyage dans le Nord. Je vous en décon-  
 » seille également, parce qu'il seroit peut-être accompagné de  
 » désagrémens. Si vous voulez déterminer vos affaires, je m'en  
 » chargerai volontiers, si la guerre me permet d'y aller.

« Je pars dans peu de jours pour la Suisse, pour m'y domicilier  
 » d'une façon ou d'une autre, afin d'appartenir à une nation qui  
 » probablement conservera sa neutralité si une guerre vient à  
 » éclater, et sous la protection de laquelle je puis faire mon  
 » voyage projeté.

« Si vous venez passer l'été en Suisse, ma femme vous y tien-  
 » dra compagnie; et même si vous croyez qu'elle peut vous être  
 » de quelque soulagement à Paris, elle s'y rendra avec plaisir. *Ne*  
 » *négligez rien, mon cher frère, à rétablir votre santé, et re-*  
 » *gardez-la comme la chose la plus essentielle.*

« P. S. Henriette a bien reçu la montre que vous lui avez en-  
 » voyée. Elle en est enchantée, et vous réitère ses remerciemens,  
 » etc., etc., etc. »

De George, à J.-F. de TONNIGES, à Genève.

Paris, le 9 Avril 1809.

« L'état de ma santé devient toujours plus sérieux depuis une  
 » quinzaine: je n'existe que des gelées et des lavemens de bouil-

» Ion. Je sens à quelle foiblesse extrême je suis réduit. Quand  
» même on réussiroit à me guérir, il faudroit plus qu'un mois  
» pour rétablir mes forces, de la manière de pouvoir faire un  
» voyage de quatre cents lieues dans le Nord. Dans cette situation,  
» je serai forcé de renoncer d'exécuter mon projet.

» *Je vois avec plaisir*, par votre lettre du 3 de ce mois, que  
» vous voulez vous charger de mes affaires à Dantzick; il seroit  
» donc absolument essentiel que vous vinssiez ici pour vous  
» aboucher avec moi. Je croyois que vous saviez que j'avois  
» promis à M. Laurenti d'emmener à la fin de ce mois son fils à  
» Dantzick. Depuis huit jours il est effectivement arrivé de  
» Bayonne: il loge dans ma maison. Il faut donc que vous me  
» disiez, par le retour du courrier, si vous voulez vous rendre  
» ici avant la fin de ce mois pour faire sa société; autrement, ce  
» jeune homme, qui est fort instruit et très-aimable, seroit obligé  
» de prendre la diligence. Notre neveu, qui ignoroit votre  
» voyage, partira d'ici le 20, et s'est engagé avec un autre com-  
» pagnon de voyage, etc., etc. »

A George TONNIGES.

Genève, le 17 Avril 1809.

» J'observe, de votre lettre du 9 de ce mois, que vous désistez  
» de votre voyage de Dantzick. Je me chargerai avec plaisir d'y  
» arranger et d'y terminer vos affaires, comme je vous l'ai encore  
» répété dans ma dernière lettre du 10 de ce mois. *Le froid et le*  
» *mauvais temps m'ont encore empêché d'aller en Suisse pour*  
» *l'objet mentionné dans ma précédente. Ce voyage prendra une*  
» *quinzaine de jours; ainsi je ne pourrai vous joindre avant la*  
» *mi de mai prochain, et partir pour Dantzick à la fin du mois*  
» *de mai; c'est pourquoi il faut bien renoncer à la compagnie de*  
» M. Laurenti. A votre loisir, écrivez une instruction bien dé-  
» taillée pour moi, regardant vos différens intérêts à Dantzick,

» afin qu'à mon arrivée à Paris nous n'ayons qu'à y ajouter votre  
 » intention sur les remarques que je serai dans le cas de vous  
 » faire. J'ai fait hier votre commission chez M. Masbou; elle, de  
 » même que son mari, m'ont chargé de vous dire mille choses  
 » de leur part. Ils vous prient, de même que nous, de ménager  
 » votre santé, de venir vous distraire dans ce beau pays; et si le  
 » rétablissement de votre santé le demande, de passer l'hiver  
 » prochain dans un pays doux.

» Par les lettres d'hier d'Allemagne, l'on prétend que l'Autriche  
 » a déclaré la guerre à la Bavière, etc., etc., etc. »

A George TONNIGES.

Genève, le 29 Avril 1809.

« Le courrier d'avant-hier m'a apporté une lettre de M. Mer-  
 » cier, qui me dit que vous désirez de me parler. Je partirai donc  
 » lundi prochain pour chez vous, remettant mon plan que j'avois  
 » en Suisse jusqu'à mon retour, sur-tout comme la guerre pour-  
 » roit différer encore mon voyage à Dantzick. »

Une lecture attentive des pièces qui précèdent a dû  
 prouver à tout homme impartial,

1°. Que, dès l'année 1806, feu mon frère avoit résolu  
 de changer ses dispositions de dernière volonté faites à  
 Dantzick;

2°. Que Charles-Benjamin Tonniges, son neveu, avoit  
 seul fait naître en lui cette détermination par sa mauvaise  
 conduite, par son ingratitude, par ses indignes procédés;

3°. Que, loin de profiter du mécontentement de mon  
 frère contre ce jeune homme, je donnois à celui-ci, par

excès de sollicitude, les conseils et les directions les plus propres à assurer sa rentrée en grâce avec son oncle;

4°. Que mon frère avoit reçu de son propre cœur, de sa seule tendresse pour mes enfans, les inspirations qui l'ont porté à composer et à faire écrire son dernier testament en leur faveur;

5°. Qu'il a désiré, dans les neuf mois sur-tout qui ont précédé sa mort, de me voir, de m'entretenir, de concerter avec moi ses idées, ainsi que les moyens de les réaliser;

6°. Qu'au lieu de satisfaire à son empressement et de répondre à son impatience, j'ai montré, à l'égard des objets importans sur lesquels il avoit à s'expliquer avec moi, plus d'indifférence peut-être qu'il ne convenoit à un père, puisque sa volonté manifeste étoit de faire le bien de mes enfans;

7°. Qu'enfin ma lenteur à me rendre auprès de lui, les raisons dilatoires que j'opposois à ses instances, et les voyages qui précédèrent ma réunion avec lui à Paris, où je n'arrivai qu'environ douze jours avant son décès, sont autant de circonstances qui offrent le plus étrange contraste avec les prétextes d'une plainte et les bases d'une accusation où je suis présenté comme un parent vil qu'un excès de cupidité a pu aveugler au point d'en faire le complice infâme d'un crime de faux!

Voilà pour ce qui concerne la partie morale de ma défense.

Ce qu'on vient de lire produira, je l'espère, l'effet de déterminer le Public et mes Juges à tenir leur opinion

suspendue, même après la publicité qui va être donnée à l'acte d'accusation. Car je suis instruit, d'une manière certaine, que Charles Benjamin Tonniges, pour combler sans doute la mesure du plus prodigieux égarement et de la passion la plus effrénée dont il y ait exemple, s'occupe de multiplier, par la voie de l'impression, les exemplaires de cet acte. En y trouvant consignées les assertions dont je viens de démontrer l'erreur funeste, on admettra sans peine comme possible, et même comme vraisemblable, que beaucoup d'autres y aient été pareillement commises; et le débat, je l'affirme à l'avance, en révélera un grand nombre. Alors seulement viendra pour moi le moment de les signaler; alors, aussi, ma défense sur le matériel de l'accusation, dans les points où elle me touche, sera rendue complète; alors, enfin, s'agitera devant la première Cour Criminelle de l'Empire Français la grave et importante question qui intéresse toutes les familles, la société entière, celle de savoir jusqu'à quel point, quand un acte authentique a été dressé conformément à la loi, en présence et avec la signature de tous les témoins instrumentaires qu'elle exige, ces mêmes témoins peuvent être réputés dignes de quelque foi lorsqu'ils viennent faire, huit ou dix mois, ou même huit ou dix ans après, des déclarations plus ou moins différentes de ce qu'ils auroient attesté par leur signature à cet acte; jusqu'à quel point aussi le notaire qui l'a dressé, écrit de sa main, signé, peut influencer, par des explications requises de lui long-temps après, ou par des tergiversations dans ses réponses, ou par des rétractations de ses premières déclarations, sur le sort de ce même acte;

jusqu'à quel point la loi civile , qui refuse aux Parties la preuve testimoniale contre les actes, peut être éludée impunément par un recours à la voie criminelle ; jusqu'à quel point, enfin, les légataires, dans un testament, peuvent craindre de se voir tout-à-coup dépouillés du bénéfice des dispositions faites en leur faveur, parce qu'il sera entré dans l'esprit de l'un des héritiers l'infamante conception d'une imputation de faux, soit contre les notaires, soit contre des témoins, soit contre un tiers, quel qu'il fût ; accusation de faux qui, pourtant, seroit absolument étrangère à ces légataires, ou mineurs, ou absens.

Le Public et mes Juges ont, dans cet aperçu des questions du procès ; des motifs plus que suffisans pour se tenir en garde contre les allégations inexactes, les dépositions contradictoires, les insinuations accusatrices, les suppositions erronées, les rapprochemens défavorables.

Etranger en ce pays ; père de famille ; chef, autrefois, d'une des premières maisons de Dantzick ; honoré par diverses Puissances de distinctions les plus signalées ; fort de soixante ans d'une vie sans reproche ; détenu depuis cinq mois, pendant lesquels l'ennemi de ma vieillesse a épuisé tout ce que le délire de sa rage a pu lui inspirer de plus horrible contre moi ; livré ainsi, et sans avoir pu m'en défendre, à tout le vague des conjectures, à toute la perfidie des inductions, à toute l'absurdité des commentaires, j'ai quelque droit peut-être à l'intérêt des Français. Je leur proteste, devant Dieu et devant les hommes, que l'accusation dans laquelle on m'a impliqué est, quant au plaignant, la plus atroce des calomnies, quant au Ministère public, la

plus affligeante des erreurs. J'ose bien leur affirmer, à l'avance, que l'événement du débat sera de faire déplorer amèrement, par les gens de bien, cette erreur désolante, et d'appeler sur l'artisan de mes maux une indignation si universelle, qu'il en deviendra presque un objet de commiseration, même pour ses victimes. Et, au surplus, je me confie d'abord et essentiellement dans ma propre cause, ensuite dans la sévère sollicitude et dans l'intégrité des Magistrats qui vont me juger.

*A la Conciergerie, le 22 juillet 1810.*

*Signé ; J.-F. DE TONNIGES,*

*M<sup>e</sup>. BILLECOCQ, Avocat,*

*M<sup>e</sup>. CHAUVEAU-LA-GARDE, Avocat-plaidant, } Conseils,*

*M<sup>e</sup>. TRIPIER, Avocat,*

*M<sup>e</sup>. GLAISOT, Avoué,*

---

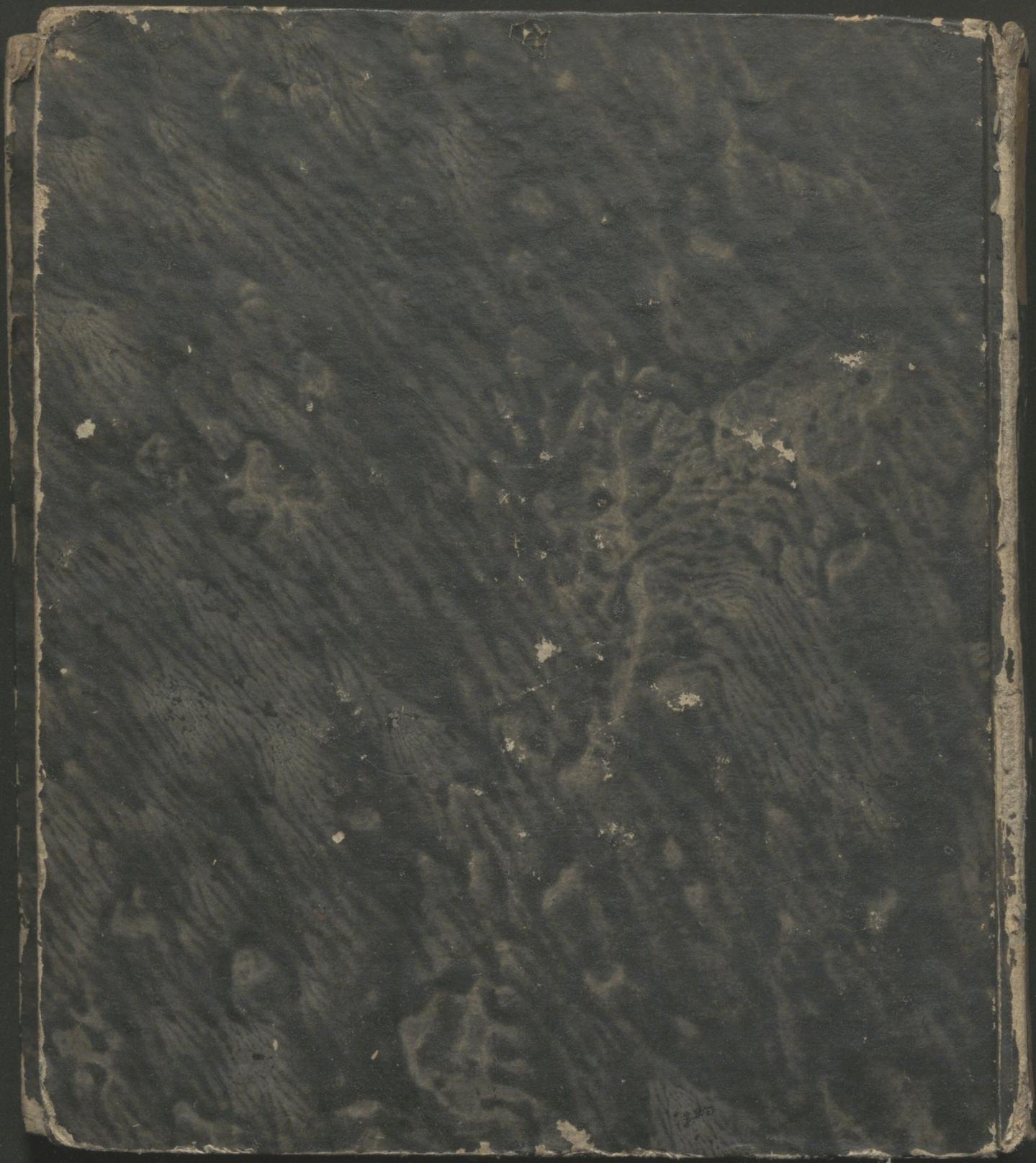
De l'Imprimerie de P. GUEFFIER, rue du Foin-Saint-Jacques, n<sup>o</sup>. 18.

Kp 42 47 II  
S

ULB Halle 3  
008 870 373  


11d





10

JEAN - FRÉDÉRIC  
DE TONNIGES,

*Ancien Négociant de Dantzick, Conseiller-Intime de  
Commerce de S. M. le Roi de Prusse, etc.*

*Détenu à la Conciergerie en vertu d'un mandat d'arrêt, comme prévenu  
de complicité avec deux Notaires publics, dont l'un de Passy, l'autre  
de Paris, de la fabrication d'un prétendu faux acte de suscription de  
Testament,*

AU PUBLIC ET A SES J



J'AI vécu soixante ans avec honneur.

Mon éducation, mon ancienne consistance  
ma fortune, mon âge lui-même, toute ma vie  
bloient devoir écarter de ma personne, je ne  
putation d'un crime, mais jusqu'au soupçon  
légère infraction aux lois de la morale et de

C'est l'opinion, je le dis avec assurance,  
de moi à tous ceux avec lesquels il m'a été  
tenir quelques rapports dans le cours de ma vie  
hélas, trop prolongée!

Je suis cependant accusé de la complicité

Et de quel crime!

De celui qui suppose, chez l'homme cap

